

Réunion du CA du 04 novembre 2017

Participants : Patrick Tesson, Didier Viel, Jean-Louis Boulangé, Loïc Dusseau, Jean-Michel Guittet, les huit autres membres s'étant excusés.

La réunion du CA du 04 novembre 2017 s'est tenue à Ancenis en présence des 5 participants ci-dessus. Elle avait pour objet d'effectuer un point de situation et de définir l'organisation de la prochaine assemblée générale.

Trésorerie

Le trésorier a présenté les comptes de l'association qui sont, cette année, positifs. Une légère augmentation des cotisations a contribué à ce résultat satisfaisant.

Transfert des objets dont l'association est propriétaire

Jean-Louis Boulangé et Jean-Michel Guittet ont fait un compte rendu de la réunion qu'ils ont eu à Angers, le 30 novembre 2017, avec le père Bertrand, chargé de la préservation du patrimoine du diocèse angevin.

Le père Bertrand leur a fait visiter le bâtiment des archives diocésaines où pourront être entreposées une partie des objets de culte de l'amicale. Nous avons pu constater le grand sérieux avec lequel les objets et documents déposés aux archives sont répertoriés et entretenus, voire restaurés. Le lieu est occupé par des spécialistes de la conservation patrimoniale et placé sous alarme.

Le diocèse s'engage à conserver un certain nombre d'objets de valeur dont le père Bertrand dressera la liste au vu de l'inventaire que nous lui avons remis. Il nous fera également parvenir un exemplaire de convention. Cette procédure de dépôt répond en effet à des conditions rigoureuses qui nous permettront notamment de disposer à tout moment des objets déposés. Les vêtements liturgiques seront entreposés dans une annexe, près de la cathédrale, où ils rejoindront environ 10 000 autres vêtements déjà conservés par le diocèse et dont l'entretien et le rangement sont assurés par une équipe d'une vingtaine de personnes dûment formées pour ce travail de conservation. Dès que la liste aura été formalisée par le père Bertrand et à l'issue de la prochaine AG, les objets de culte pourront être ainsi placés dans ce lieu sécurisé.

Les objets, autres que ceux-là, seront entreposés provisoirement, et dès que possible, dans l'oratoire du bâtiment Esnault, mis à notre disposition par la municipalité de Combrée.

Nous gardons bien sûr comme objectif de trouver un lieu de mémoire pérenne dans lequel ces objets pourraient être rassemblés sous forme d'un musée retraçant l'histoire du collège.

Organisation de la prochaine AG

La prochaine AG aura lieu le samedi 9 décembre.

Elle aura pour objet de valider définitivement les différents transferts des objets actuellement entreposés dans la chapelle du collège et de déterminer les modalités de ces transferts.

Elle pourrait être également l'occasion de discuter d'une future modification des statuts de l'amicale.

Statuts de l'amicale

Au cours de la réunion, la modification des statuts de l'Amicale a été évoquée. Il s'agirait d'une part de modifier la clause prévoyant la transmission de notre patrimoine matériel et financier en cas de dissolution de l'amicale (ce qui n'est pas à l'ordre du jour). Cette transmission doit en effet garantir les meilleures préservation et utilisation des biens dont nous sommes propriétaires.

D'autre part, nous pourrions envisager de restreindre quelque peu le nombre de membres du CA compte tenu du nombre d'adhérent actuel.

Site internet

Jean-Louis Boulangé poursuit la valorisation de notre site internet. Un travail ; minutieux a notamment été entrepris pour identifier les professeurs qui se sont succédé à Combrée depuis la création de l'établissement. Chacun est évidemment invité à apporter sa contribution à cette œuvre importante pour la préservation de la mémoire du collège.

Lettre d'information

Une invitation à l'AG du 9 décembre, accompagnée d'informations récentes, sera envoyée dans les meilleurs délais à tous ceux dont nous avons l'adresse électronique.